



Assemblée générale

Distr. limitée
24 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 32 de l'ordre du jour

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

**Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun,
Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée,
Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Namibie, Nigéria,
République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal,
Sierra Leone, Togo et Uruguay : projet de résolution**

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Rectificatif

Paragraphe 10, avant-dernière ligne :

Supprimer le mot «pleinement»

* Nouveau tirage pour raisons techniques.